

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 22 août 2024 à 19 h au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Jean-Philippe Mercier, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Claude Fournier, représentant de Saint-Benoit-Labre

Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Léon Drouin, représentant de Lac Poulin

Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière

Maurice Morin, représentant de Sainte-Aurélie

Denis Gosselin, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Jean Dallaire, représentant de Saint-Philibert

Patricia Paquet, représentante de Saint-Théophile

Michel Marcoux, représentant de Saint-Martin

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste-de-Forsyth

Pierre Grondines, représentant de Saint-Zacharie

Jean-Yves Busque, représentant de Saint-Simon-les-Mines

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO: 5875-24

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche

APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants :

Divers :

10.1- Triom Phase II

10.2- Visite centre de tri Frontenac

10.3- Présentation du projet du budget 2025

10.4- Modification de la résolution # 5792-23

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5876-24

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 20 JUIN 2024**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Jean-Yves Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 20 juin 2024 soit accepté tel que rédigé.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 22 août 2024;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours des mois de juin et juillet 2024;
- Le tonnage des matières récupérées (bacs bleus) au cours des mois de juin et juillet 2024, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;

RÉSOLUTION NO: 5877-24

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Madame Patricia Paquet
APPUYÉ par Monsieur Denis Gosselin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : Juillet : C/P :703 888.68 \$, salaires :70 989.47 \$, pour un montant total de : 774 878.15 \$ et Août : C/P :524 341.85 \$, salaires :78 916.50 \$, pour un montant total de : 603 258.35 \$

ADOPTÉE

INFORMATIONS

TRAVAUX SUR LE SITE ET ÉCOCENTRE EXTÉRIEUR

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé des différents travaux sur le site.

RÉSOLUTION NO : 5878-24

**COLLECTE DE FEUILLES MORTES 2024
ET ARBRES DE NOËL 2025**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Yves Busque
APPUYÉ par Monsieur Léon Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil autorise son directeur général et secrétaire-trésorier à préparer les collectes de feuilles mortes pour l'automne 2024 et d'arbres de Noël pour l'hiver 2025, comme par les années passées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5879-24

APPEL D'OFFRE PUBLIC ET/OU SUR INVITATION POUR 2025

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à aller en appel d'offre public et/ou sur invitation, pour différents services et/ou fournitures nécessaires à la Régie au cours de l'année 2025, tels que : essence, diesel, granulats, location de machineries, etc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5880-24

DEMANDE REP – MELCCFP (RÉSOLUTION D'APPUI)

CONSIDÉRANT que le Complexe environnemental de la Rouge a adopté lors d'une séance tenue le 17 juillet 2024 une résolution # R.4262.24.07.17 ;

CONSIDÉRANT que cette résolution concerne une demande au MELCCFP d'incorporer dans le règlement sur la récupération et la valorisation des produits non encore visés aux entreprises, jusqu'à la disposition finale en priorisant à très court terme les divers RDD, ainsi que les matelas-sommiers;

CONSIDÉRANT que le Complexe environnemental de la Rouge à l'intention de déposer cette résolution auprès de différents intervenants du milieu municipal et environnemental dont le ministre de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et responsable de la région des Laurentides M. Benoit Charrette;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Madame Patricia Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil appui la démarche entreprise par le Complexe environnemental de la Rouge.

ADOPTÉE

Messieurs Jean-Pierre Fortier président de la Régie et Eric Maheux directeur général de la Régie font un suivi concernant le dossier de la création d'une société d'économie mixte (SEM) et du projet TRIOM phase II

S'en suit des discussions pour la suite du projet de traitement des matières putrescibles.

Messieurs Marc-Antoine Poulin vice-président de la Régie et membre du comité budget et Eric Maheux directeur général de la Régie présentent le projet de Règlement 67-24 - budget 2025.

RÉSOLUTION NO : 5881-24

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION # 5792-23

CONSIDÉRANT que la Régie a adoptée lors de la séance du 21 septembre 2023 la résolution # 5792-23 ;

CONSIDÉRANT que dans le deuxième considérant, on aurait dû lire Caisse Desjardins du Sud de la Beauce ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Patricia Paquet
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la résolution 5792-23 soit modifié avec l'ajout de Sud de la Beauce au deuxième considérant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5882-24

MANDAT – DOCUMENT PROJET TRIOM PHASE II

CONSIDÉRANT que la Régie doit aller de l'avant avec la phase II soit l'installation d'une ligne de tri et de traitement des sacs de collecte des matières organiques et déchets ultimes;

CONSIDÉRANT que l'option de créer un SEM (société d'économie mixte est refusé par le MAMH ;

CONSIDÉRANT que le conseil veut voir la possibilité de créer un partenariat avec le MELCCFP ;

CONSIDÉRANT qu'un document de présentation du projet doit être préparé en vue d'une rencontre avec le MELCCFP ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Léon Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise le directeur général à faire les démarches pour la préparation d'un document pour la phase II (Installation d'une ligne de tri et de traitement des sacs de collecte des matières organiques et déchets ultimes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5883-24

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20h50.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JEAN-PIERRE FORTIER

ERIC MAHEUX